



Programme de courtes missions de recherche Québec-Bavière

Catégorie de programmes : Programmes de collaboration internationale

Date limite

Dépôt de la demande : **1^{er} mars 2016, 16h30**

Note : Cette fiche de programme concerne les chercheurs du Québec. L'équivalent pour les chercheurs de la Bavière est disponible sur le [site web de BayFOR](#).

Responsable du programme

Manon Pelletier
514 873-2114
poste 1243

manon.pelletier@frq.gouv.qc.ca

Pour toute question concernant les priorités
de recherche du FRQNT :
veronique.baril@frq.gouv.qc.ca

**Tous les documents indiqués en bleu sont accessibles dans la boîte à outils
située dans la page du programme sur le site du FRQS.**

Ce programme de courtes missions de recherche découle de la signature en 2014 d'un protocole d'entente entre le Ministère de l'éducation, de la science et des arts de l'État de la Bavière, le Fonds de recherche du Québec - Nature et technologies (FRQNT) et le Fonds de recherche du Québec - Santé (FRQS). Le programme a pour objectifs de favoriser la mobilité internationale entre le Québec et la Bavière et de favoriser les collaborations entre les chercheurs de la Bavière et du Québec dans des domaines scientifiques spécifiques.

Les domaines de recherche suivants sont priorisés dans le cadre de ce programme :

- Vieillesse de la population
- Changements climatiques
- Nordicité
- Numérique
- Énergies renouvelables



ADMISSIBILITÉ DES CANDIDATS

Candidats visés

Sont admissibles à ce programme :

- Pour le FRQNT : les chercheurs universitaires (CHU et CHUN) ou chercheurs d'établissement (CE)
- Pour le FRQS : les chercheurs autonomes ou chercheurs cliniciens autonomes

Les statuts pour les chercheurs sont définis en annexe 1 des [Règles générales communes](#).

Les chercheurs doivent également :

- être affiliés à une université du Québec
- être citoyens canadiens ou résidents permanents (tel que défini en 2.1 des [Règles générales communes](#))
- être domiciliés au Québec
- avoir reçu une lettre d'invitation d'un chercheur de la Bavière provenant d'une université ou d'une université des sciences appliquées recevant des fonds du gouvernement bavarois, ou d'un chercheur de la KU Eichstätt-Ingolstadt, ESFH ou KSFH

Les chercheurs doivent se conformer aux normes éthiques (tel que décrit dans les [Règles générales communes](#) section 5.3 « Éthique en recherche et conformité »).

DOCUMENTS EXIGÉS

Transmission des documents (en format PDF uniquement)

Les demandes doivent être envoyées par courriel à [Manon Pelletier](#), chargée de programmes au FRQS. La date de transmission du courriel fait foi de la date du dépôt des documents.

Candidats

- [Formulaire électronique](#) de la demande complète
- [CV canadien commun](#), version CV de financement pour le FRQS ou le FRQNT (à jour)
- Contributions détaillées (pièce à joindre dans le [Portfolio électronique du FRQS](#) à la page CV commun canadien), consulter le document [Directives pour le fichier joint au CV](#) dans la boîte à outils)
- Lettre de motivation du chercheur de la Bavière désirent accueillir le chercheur québécois décrivant les avantages potentiels de la mission. Le chercheur de la Bavière doit être un chercheur universitaire ou l'équivalent selon les statuts de l'Alliance bavaroise pour la Recherche



(BayFOR). Le chercheur de la Bavière est invité à prendre contact au préalable avec le responsable de projet Bavière-Québec au sein de BayFOR

- CV du chercheur de la Bavière

DURÉE DE LA SUBVENTION

La durée du séjour est de 1 à 3 mois.

Le séjour ne peut commencer avant le 15 avril 2016 et doit être complété avant le 15 décembre 2016.

MONTANT DE LA SUBVENTION

La subvention comprend :

- les titres de transport aller-retour en classe économique (jusqu'à un maximum de 2 500 \$ canadiens)
- une indemnité de séjour (jusqu'à un maximum de 2 500 \$ canadiens par mois)

Un maximum de cinq (5) subventions sera alloué conjointement par le FRQNT et le FRQS.

Ce programme ne bénéficie pas du montant versé par le FRQNT ou le FRQS pour couvrir les frais indirects de recherche des établissements.

ÉVALUATION

Les critères d'évaluation suivants seront utilisés pour évaluer les demandes :

- **Chercheurs**
 - Qualité des dossiers de recherche des chercheurs du Québec et de la Bavière
 - Complémentarité des compétences méthodologiques et disciplinaires des chercheurs et de la collaboration
 - Retombées des collaborations scientifiques déjà existantes, s'il y a lieu
- **Projet de recherche**
 - Valeur ajoutée de la mission en termes de collaboration



- Valeur scientifique du projet et retombées potentielles
- Réalisme de la durée de la mission

RÉSULTATS DE RECHERCHE ET TRANSFERT DES CONNAISSANCES

En acceptant la subvention, le candidat s'engage à fournir des rapports scientifique et financier selon les règles et les échéances indiquées par le FRQNT et le FRQS.

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

En transmettant sa demande, le candidat s'engage, entre autres, à :

- respecter les **Règles générales communes**, la **Politique de libre accès aux résultats de recherche** publiés du FRQS et l'ensemble des conditions et exigences décrites dans la fiche web du programme
- transmettre, à la demande du FRQNT ou du FRQS, certains documents additionnels reliés à l'utilisation de la subvention
- respecter les normes d'éthique et d'intégrité définies dans le document **Standards en éthique de la recherche et d'intégrité scientifique** du FRQS et dans la **Politique sur la conduite responsable en recherche** des Fonds de recherche du Québec
- autoriser le FRQS à conserver et à utiliser tous les renseignements personnels et scientifiques contenus dans son dossier conformément aux modalités décrites dans le document **Accès aux documents et protection des renseignements personnels** et sous la condition que les personnes ayant accès à des renseignements personnels en respectent le caractère confidentiel

PARTENAIRES

Alliance bavaroise pour la Recherche (BayFor)

Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies (FRQNT)

Fonds de recherche du Québec – Santé (FRQS)